

RÉPONSE – M 141 A – 24.06

Réponse du Conseil administratif à la motion M 141 – 21.12

déposée par Madame Elisabeth SANTI et Monsieur Thibaut JOTTERAND, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

RECHERCHE DE LIEUX OÙ TRAVAILLER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La motion M 141 – 21.12 relève les difficultés rencontrées par certains jeunes en formation dans l'accès à des espaces et des ressources (notamment informatiques) adapté, pour étudier en dehors du temps scolaire. Les invites de la motion demandent à l'administration de recenser les lieux pouvant être mis à disposition de la jeunesse à cette fin, mais aussi de proposer un concept d'encadrement pour aider celle et ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

Il convient de souligner la diversité des profils des personnes concernées par ces besoins, qui peuvent émaner tant de personnes scolarisées à l'école obligatoire (primaire, cycle d'orientation) qu'au post-obligatoire (secondaire, universités, HETS, apprentissage). La variété des âges et des parcours rend difficile d'apporter une réponse collective adaptée sur la question de l'appui scolaire.

Le traitement de la motion fait apparaître que l'ampleur du besoin évoqué est très difficile à quantifier. Les services de l'administration ainsi que leurs partenaires terrain ne reçoivent que des demandes ponctuelles de la part du public concerné et n'en ont qu'une vue partielle. De plus, les élèves verniolan-e-s qui suivent des études secondaires (notamment à l'école de commerce, au collège, à l'école de culture générale (ECG), à l'université ou en apprentissage) sont disséminé-e-s dans une multitude d'établissements hors territoire communal, avec lesquels l'administration n'entretient pas de liens assez particuliers pour que ce type de demande soit reporté.

Il est cependant possible d'affirmer qu'au vu de la réalité socio-économique du territoire, l'existence de ce besoin est plus que probable. Certains éléments chiffrés (rapport CATI-GE 2020) montrent en effet que de nombreux élèves de la Commune de Vernier proviennent de milieux modestes et sont souvent issus de familles à faibles revenus, logeant dans des appartements exigus, ce qui peut engendrer un besoin d'accéder à des lieux propices où étudier. Par ailleurs, la majorité des établissements scolaires primaires sont intégrés au réseau d'enseignement prioritaire (REP), ce qui implique que certains élèves fréquentant ces écoles nécessitent des moyens supplémentaires pour mener leurs apprentissages.

Inventaire des lieux et des ressources existantes

Le recensement réalisé indique que les trois bibliothèques municipales disposent actuellement de 40 places de travail. Ces espaces sont fréquemment sollicités (tant par des élèves de l'école primaire que du post-obligatoire), ce qui peut parfois entraîner des problèmes de cohabitation (chahut, bruis) et importuner certain-e-s lecteurs/trices pendant les temps d'ouverture ordinaires. L'administration communale propose également un soutien, via le Service de la cohésion sociale (SCS) et le dispositif des travailleuses et travailleurs sociaux hors-murs (TSHM). Deux « espaces de vie » situés dans le quartier des Libellules sont en effet à disposition de plusieurs groupes de jeunes, dans lesquels ils effectuent leurs devoirs et révisent. De plus, les centres d'animation socioculturelle liés à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) proposent aussi un soutien scolaire informel et ponctuel en fonction de la demande de leurs usagères et usagers.

En complément de ces aides, le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ainsi que l'association genevoise des répétiteurs/trice ARA dispensent des appuis scolaires au niveau cantonal, accessibles à tou-te-s les élèves. Bien que les appuis proposés par l'ARA impliquent une participation financière, cette dernière est échelonnée selon les revenus des familles et des aides sont disponibles pour celles rencontrant des difficultés financières.

Projet pilote

À l'automne 2023, le Service de la culture et de la communication (SCC) a lancé un projet pilote, à la bibliothèque de Châtelaine, pour permettre aux personnes souhaitant disposer d'un espace pour étudier d'accéder à cette structure en dehors des horaires d'ouverture habituels. En présence d'un-e employé-e auxiliaire, des permanences étaient accessibles durant 3 périodes par semaine (mardi de 18h00 à 20h00, jeudi de 18h00 à 21h00 et samedi de 10h00 à 17h00) du 25 septembre au 21 décembre 2023. Ce projet, initialement prévu pour 3 mois, a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2024.

Pour le promouvoir auprès du public cible, une campagne promotionnelle a été menée. Un support visuel a été créé et diffusé sur les différents canaux de communication de la Commune (site Internet, réseaux sociaux, encarts dans l'ActuVernier, et affichages dans les services municipaux accueillant du public). Parallèlement, des envois de supports ont été réalisés auprès des établissements scolaires fréquentés par les Verniolanes et Verniolans.

Le bilan chiffré montre que 48 personnes ont bénéficié de ce projet pilote. Sur les 46 permanences mises en place, seules 27 ont été fréquentées. 25 personnes, déjà présentes lors des horaires habituels de la bibliothèque, ont profité des ouvertures prolongées, tandis que 23 autres se sont spécialement déplacées pour cette occasion. Enfin, le public qui a bénéficié de ce projet se compose principalement de personnes suivant des études secondaires ou supérieures (1 cycle d'orientation, 1 apprentissage, 13 collège/ECG, 23 universités/HES, 10 adultes en formation). Les multiples relances de la campagne de communication n'ont pas eu d'impact significatif sur le taux de fréquentation.

Bilan et perspectives

La fréquentation de ce dispositif pilote reste mitigée et ne semble pas atteindre sa cible. La démarche initiée par l'administration communale n'a pas permis de démontrer que la mise en place d'un espace spécifiquement dédié aux études répond à un besoin marqué auprès de la population. Ce bilan contrasté n'exclut cependant pas l'existence de ce besoin chez certaines personnes.

La mise en place d'un accompagnement scolaire individuel nécessite des compétences et ressources, spécifiques et importantes. Étant donné qu'une offre existe déjà à l'échelle cantonale, il nous semble disproportionné d'en développer une complémentaire au niveau communal.

Partant de ces constats, la Ville de Vernier propose de continuer à privilégier l'aménagement de réponses ciblées partant des demandes soumises à l'administration par les jeunes ou les professionnel-le-s avec qui ils/elles sont en contact (à l'instar de ce qui est proposé dans les « espaces de vie » aux Libellules ainsi que dans certaines structures de la FASe).

La motion M 141 – 21.12 est ainsi close.

Martin STAUB
Maire

Vernier, le 10 juin 2024

